

**CONSEIL REGIONAL
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
MIDI-PYRENEES**

**Assemblée extraordinaire
Discours Martin Malvy**

Lundi 16 février 2009
Hôtel de Région

Seul le discours prononcé fait foi

Mesdames, messieurs, Chers collègues, Mesdames,
Monsieur le Président, Monsieur le ministre,

Je suis heureux de vous accueillir pour cette réunion extraordinaire autour de la réforme des collectivités. Merci d'avoir répondu à notre invitation.

Mes premiers mots seront évidemment pour Monsieur Alberto Larraz VILETA

Ministre de l'économie, du logement et de l'emploi, de la communauté autonome d'Aragon, qui a accepté de participer en tant que grand témoin à nos débats. (*Marcelino IGLESIAS ayant été victime d'un petit accident pendant ce week-end*).

Pour lui souhaiter la bienvenue et le remercier de sa présence à nos côtés.

Nos voisins espagnols ont une autre histoire. Je le sais. Ils sont allés bien plus loin que nous dans la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités. C'est ce que souvent l'on nous oppose. Une autre histoire !

C'est vrai de l'Allemagne, c'est vrai de l'Italie, de l'Angleterre. Nous avons tous des histoires différentes. Nos nations se sont construites sur des modèles qui leur sont propres.

Mes chers collègues, Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, c'est vrai du passé. Or nous sommes acteurs du présent et nous sommes en train de construire une Europe commune. C'est aujourd'hui cela qui nous réunit. Nous ne pouvons plus prendre prétexte du passé pour ignorer nos expériences et construire l'avenir sur des schémas dépassés.

Je veux remercier le Conseil économique et social, ses conseillers et son président, Jean-Louis CHAUZY. Cette réunion est une première dans l'histoire de la Région Midi-Pyrénées et du CESR. C'est la première fois que les élus du Conseil régional et ceux du Conseil Economique et social régional siègent ensemble.

Cette démarche répond à une situation exceptionnelle. Le Président de la République a chargé un comité présidé par Edouard Balladur « *d'étudier les mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales, à clarifier la répartition de leurs compétences, à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers, et de formuler toute autre recommandation qu'il jugera utile* ».

Les pistes de cette réforme sont connues. Les propositions n'ont pas manqué.

Certaines pourraient se traduire par de profonds bouleversements pour les collectivités locales, c'est à dire pour nos concitoyens et donc pour la France. L'association des Régions de France s'est exprimée. Elle l'a fait même en commun avec l'association des maires de France et celle des départements.

Il serait inimaginable que les Régions, en effet, n'apportent pas leur contribution, que les élus ne le fassent pas.

J'ai rencontré M Balladur à deux reprises comme Président de l'Association des petites villes de France. Le Président CHAUZY a lui aussi été entendu. Mais cela ne suffit pas à créer les conditions d'une réelle concertation...

Comme le dit le président de l'Assemblée des départements de France, Claudy LEBRETON dont on connaît le franc parler : "*Ce n'est pas Balladur qui fera la loi*". C'est le Parlement, sur proposition du Gouvernement. Sur orientation du Président de la République, dont les déclarations récentes sur le sujet n'ont rencontré l'adhésion d'aucune des grandes associations que je viens d'évoquer, ni sur le rapprochement - voire la fusion des départements et des régions, - ni sur la suppression de la taxe professionnelle, annoncée comme elle l'a été. Au cours de cette réunion commune, les élus de nos deux assemblées apporteront leur contribution au débat. J'ai souhaité avec le Président CHAUZY que cela soit, avant la remise du rapport du Comité BALLADUR, annoncé à la fin de ce mois. Et parce que ce débat intéresse de près nos concitoyens, les Midi-Pyrénéens pourront suivre en direct, s'ils le souhaitent, cette séance sur le site Internet de la Région.

Cette session doit d'abord être l'occasion de tordre le coup à un certain nombre de contre-vérités qui nuisent au débat.

Oui, une réforme est nécessaire. Oui nous la demandons depuis des années. Oui la démocratie et l'efficacité appellent une réforme ou, plutôt, une nouvelle étape de la décentralisation, mais pas n'importe laquelle. Et pas à partir d'affirmations qui relèvent d'idées jamais vérifiées mais toujours répétées, car simples, elles frappent l'imagination, se vendent bien et permettent de véhiculer des critiques faciles. Et des solutions qui paraissent tellement nouvelles, modernes, « bling-bling », que l'on ne peut que se dispenser d'en vérifier la pertinence.

Il faut arrêter de dire qu'il y a trop de strates de collectivités, en France, par rapport aux autres pays d'Europe, c'est une contre-vérité.

Nous avons une spécificité, nos 36 000 communes, 3 021 en Midi-Pyrénées, on ne va pas les supprimer. Nous avons réglé ce problème par la coopération intercommunale. 90% des communes françaises sont en intercommunalité.

Nous avons créé un couple communes/communautés. C'est la réponse à l'exception française. D'autres ont organisé le regroupement. La Belgique, l'Allemagne ! Nous avons privilégié la coopération à la fusion. Je pense qu'il faut aller plus loin. Nous le mesurons nous-mêmes qui, de plus en plus, privilégions les projets portés par les intercommunalités. Ce n'est pas pour céder à une mode quelconque, c'est pour plus d'efficacité et pour un meilleur service de nos concitoyens.

Les départements constituent le deuxième niveau entre les régions et les communautés ou les communes.

Pour ce qui est des pays, je le rappelle : ce ne sont pas des collectivités. Ils n'en constituent pas moins un enjeu important dans la cohésion territoriale, la mise en œuvre des politiques contractuelles de la Région, du Département, de l'Etat et de l'Europe. Ils doivent être pérennisés.

Je n'ai pas compris que certains prétendent les supprimer. Sauf à ne rien avoir à dire d'autre. Ce sont des associations ou des syndicats. Libres donc de se constituer. Sauf à en déduire que l'Etat serait prêt à ne plus les considérer comme des interlocuteurs, c'est à dire – ce qui est une autre vision de la réforme- de ne plus les soutenir.

A y regarder de plus près, l'organisation territoriale des grands Etats européens n'est pas très différente de la nôtre. Sur les 27 Etats membres de l'Union européenne, 21 disposent d'au moins trois niveaux de collectivités territoriales. Qui n'a que deux niveaux ? Le Luxembourg, le Danemark, Chypre, la Lettonie, la Lituanie et Malte. Les 6 plus petits pays d'Europe n'ont que deux niveaux et s'interrogent pour en créer un troisième.

Affirmer qu'il y a trop de niveaux de collectivités en France, plus qu'ailleurs en Europe est donc une contre vérité. L'avantage est de permettre d'en déduire une proposition : il n'y a qu'à en supprimer un et tout ira mieux. Faux. J'y reviendrai.

La deuxième contre-vérité consiste à dire que nos régions sont trop petites.

La superficie moyenne des régions françaises est supérieure à la superficie moyenne des régions espagnoles. Une région comme Midi-Pyrénées est, rappelons-le, plus étendue que huit pays de l'Union Européenne. L'Etat de Hambourg n'a que 755km²...

(La taille moyenne d'un Länder est de 22 300km², celle d'une autonomie : 29 700 km², celle d'une région française : 30 700 km²)

N'établissons pas une réforme sur des éléments erronés ! Ce n'est pas la dimension des régions qui fait la différence. Ce sont les moyens et compétences qui leurs sont dévolus.

Faux-débat encore que de vouloir faire croire que le problème viendrait de la confusion des responsabilités entre Régions et Départements. Nos collectivités agissent dans des directions très différentes les unes des autres et n'ont en fin de compte que peu d'actions partagées.

Vouloir fusionner les deux niveaux territoriaux traduit une méconnaissance totale de la réalité. Mais là encore, postulat et ; à la clé, un projet compréhensible par tous, mais parfaitement déconnecté de la réalité.

L'heure n'est pas à la suppression d'un échelon. Elle est à la redéfinition et à la valorisation de chacun d'eux. Vouloir fusionner deux niveaux relève de l'incompréhension la plus totale de la manière dont les collectivités locales fonctionnent, 25 ans après les premières lois de décentralisation.

Brice HORTEFEUX, le nouveau ministre du Travail et des Affaires sociales (ancien ministre délégué aux Collectivités) déclarait récemment « *J'ai l'impression qu'Edouard Balladur ne soupçonnait pas combien les collectivités locales étaient complexes.* » Je suis bien d'accord avec lui ! Mais si elles sont complexes c'est parce que les gouvernements successifs de la France l'ont bien voulu ou l'ont cherché. Et ce n'est pas en les charcutant, et à entendre certain, à vif, que l'on rendra le panorama plus clair, les collectivités plus efficaces et la France plus adaptée et plus réactive.

J'avais invité Edouard BALLADUR, avec les membres de la commission, à venir ici, observer comment une Région fonctionne, le niveau de compétence de ses collaborateurs, les domaines dans lesquels elle intervient, ses rapports avec les autres collectivités, les représentants de l'Etat et ses administrations.

Mesdames, Messieurs, ce qui me paraît le plus préoccupant, aujourd'hui, c'est que les décisions risquent d'être prises dans l'ignorance la plus totale de ce qu'ont été les évolutions successives de la décentralisation, et l'état, même s'il est imparfait, où nous en sommes arrivés.

Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut toucher à rien. Il faut se méfier de la lecture que font certains de l'exercice des responsabilités transférées et de celui des compétences vers lesquelles les collectivités ont été amenées à se tourner soit pour accompagner l'évolution de la société, soit pour pallier un certain nombre de défaillances. Et se méfier de ceux qui veulent aujourd'hui profiter de cette méconnaissance pour recentraliser, mouvement auquel nous assistons depuis un certain nombre de mois.

Nous avons besoin d'une vraie réforme. Nous avons besoin d'un certain nombre de clarifications. Ce qui ne veut pas dire, loin de là, qu'il faut tout casser.

La réforme de l'organisation territoriale française doit se concevoir comme un « acte III de la décentralisation ».

Elle doit aboutir à la réaffirmation d'un certain nombre de principes et de choix, ainsi qu'à une organisation plus simple, plus lisible, plus efficace - tout aussi démocratique - des lieux d'instruction et de décision. Cette nouvelle étape doit améliorer notre système d'administration locale, le rendre plus performant.

Cela passe bien sûr par la clarification des compétences entre collectivités – mais en prenant bien garde, quand nous disons cela, de ne pas oublier que beaucoup a déjà été fait – et ceci, sans inventer des mécanos institutionnels dont le principal effet serait un retour en arrière de 25 ans.

La décentralisation, partout, constitue une réponse au rapprochement entre décideurs. Si l'on refuse d'en prendre acte, on refuse le principe même de la décentralisation. De ce fait, affirmer qu'il y a trop de strates de collectivités territoriales en France, relève d'un discours partisan, nous l'avons vu. Celui sur la dimension des régions aussi. Faut-il pour autant interdire les expérimentations, personnellement, je ne le pense pas. La France est diverse. Ce n'est pas vers ces préoccupations qu'il convient de s'attarder.

De nombreux blocs de compétences ont déjà été affectés aux grandes collectivités, régions et départements. Sans doute faut-il se pencher à nouveau sur le couple communes–communautés. **Mais nous voyons bien, nous, où se situent les principales faiblesses qu'il convient de corriger.**

C'est incontestablement dans les secteurs vastes qui, de près ou de loin, touchent l'économie, la formation et l'emploi. Or, aujourd'hui, c'est là que se situent les principaux problèmes, les grandes interrogations, les grandes inquiétudes !

La réforme, telle qu'elle est conduite, peut passer totalement à côté du socle sur lequel cette troisième phase doit être assise.

Au-delà de ce qui constitue l'essentiel de nos actions propres respectives, un bloc de compétences « développement économique, formation et emploi », incluant la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, dans un accompagnement, reste à définir sur le modèle de ce qui a été fait pour les lycées.

Compétence exclusive ! Non. Compétence sur l'instruction et la décision. Oui. Mais partenariat avec les autres collectivités. Car on imagine mal, celles-ci se désintéresser d'actions qui les concernent et concernent au plus près leurs concitoyens, même si les choix, les options, les adaptations, - qui justifient encore une fois la décentralisation, - doivent impérativement tenir compte de périmètres territoriaux plus larges que la commune ou le département, et moins que la nation C'est cela que nous devons défendre, au nom du principe de proximité, de l'adaptation de la réflexion et des choix, aux territoires, variables selon les sujets.

Quand nous regardons ce qui se passe autour de nous, que voyons-nous ?

La Région de la Haute Autriche met tous ses pouvoirs au service de l'emploi. Elle rassemble 10 % des pôles de compétitivité d'Europe. Son taux de chômage, 4%, est le plus bas du pays. En Belgique, les régions flamande et wallonne pilotent, chacune de leur côté, l'essentiel de la politique économique depuis les réformes menées dans les années 1980.

Outre-Rhin, les Länder ont toute latitude pour prendre des participations dans les entreprises. L'Etat régional de Basse-Saxe détient 20 % du capital - et 15 % des droits de vote - de Volkswagen. A l'instar de l'ex-chancelier Gerhard Schröder, les ministres-présidents de ce Land siègent au conseil de surveillance du groupe Volkswagen.

Ailleurs, qu'on l'approuve ou non, les privatisations menées depuis une douzaine d'années ont permis à certaines régions allemandes de se constituer de véritables réserves, parfois réinvesties dans l'aide à la recherche et les secteurs de pointe. C'est ce qu'a fait la Bavière dans les années 1990. Cette région de 11 millions d'habitants dispose d'un budget de l'ordre de 35 milliards d'euros, vingt fois supérieur à celui d'une région comme Rhône-Alpes, avec ses 6 millions d'habitants. Le problème n'est pas de savoir si ses politiques économiques nationales étaient bonnes. Il est de savoir la latitude laissée à des régions.

Les Régions allemandes sont au capital d'Airbus. Est-ce bien, est-ce mal ? Elles en ont la possibilité. Cela nous est interdit. Mais l'on exige de nous des contributions lorsqu'il s'agit de minimiser celle de l'Etat.

Une grande partie du dynamisme de l'Espagne avant la crise a puisé son origine dans la régionalisation. Comment a-t-elle comblé ses retards ? Par l'apport financier de l'Europe. Fonds de Cohésion ? Sans doute. Mais aussi par la puissance de ses institutions décentralisées. Et par le fait que l'Etat espagnol n'a pas utilisé ces moyens, comme cela a trop souvent été le cas en France, pour réduire ses propres interventions.

Le PIB, le produit intérieur brut par habitant de la Catalogne a rattrapé et dépassé celui de Midi-Pyrénées. Celui de l'Aragon – 1, 2 millions d'habitants – aussi.

Les Régions françaises, ne jouent pas dans la même cour que leurs homologues européennes. Ici dans le dialogue avec les décideurs de l'aéronautique européenne et mondiale, nous ne jouons pas dans la même cour que la Bavière ou la Basse-Saxe.

En réalité, il suffirait de reprendre les bases du processus qui avait été engagé en 2003, de le renforcer et d'en faire respecter les règles pour que notre système institutionnel, qui a fait ses preuves dans l'incertain et le flou, devienne plus opérationnel et réactif.

Mais ce ne sont pas les seules conditions. Comment aboutir à une réelle clarification si l'on n'ose pas s'attaquer à la réforme de l'Etat dont on parle bien peu, à l'occasion de ce débat. Peu de politiques publiques ont été redéfinies en fonction de la décentralisation. Quelle est la première source de l'illisibilité du système actuel ? L'Etat, qui n'a pas tiré les conséquences sur l'organisation de ses propres services des transferts de compétences qui ont été réalisés au profit des collectivités territoriales. Ni de ses propres évolutions et de celles qui dépendent directement des moyens dont il dispose à côté de ceux des collectivités. De 1985 à 2005, l'Etat a grossi de près de 300 000 agents, les Régions sont passées - avant le transfert des agents des lycées, de 8 600 à 22 300.

Qu'il cesse de réformer sans arrêt. Le Code Général des Collectivités locales date de 1996. Il a été modifié depuis par 156 lois, 14 par an. Que de temps et d'argent perdu.

On dénonce un système complexe et coûteux. On ne peut pas ne pas voir que l'Etat maintient un grand nombre de doublons.

Si la volonté sincère de chacun est de simplifier, clarifier, économiser, alors une première solution s'impose : que l'Etat s'engage à mettre fin à tous ceux qui sont source de gaspillages financiers et de perte de temps.

Les services déconcentrés correspondants aux compétences transférées doivent être reconsidérés, supprimés à Paris comme sur le terrain ou ramenés à des missions régaliennes.

Les financements croisés sont décriés. Cela fait mode à Paris où l'on ne mesure en rien ce qu'en sont les contenus. Et pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les compétences partagées entre la Région et les départements en Midi-Pyrénées, comme dans les autres régions, ne concernent que 7 à 8 % du budget régional. Les compétences partagées avec l'Etat en représentent 25%

Les actions communes, actions conjointes avec les départements et les communes sont essentielles en termes d'aménagement et d'équilibre du territoire. Elles ne représentent qu'une part faible de nos budgets.

En revanche les financements croisés avec l'Etat sont conséquents. Est-ce à cela que les commentateurs de la réforme font allusion permanente ?

Hélas, je ne le pense pas. Ce qu'ils visent ce sont les partenariats avec les communes, leurs groupements et les départements. L'Etat vient leur faire les poches. La fin des financements croisés signifierait-elle qu'il y renonce ? J'en doute.

Mesdames, Messieurs, la fin des financements croisés serait un coup mortel porté à la quête permanente de l'aménagement le plus équilibré possible du territoire régional et l'on pourrait classer définitivement de très nombreux projets d'autant plus compromis, que l'Etat et l'Europe se retirent de plus en plus du soutien qu'ils leur ont apporté, assez généreusement, il faut le dire, depuis 20 ans.

Faut-il alors supprimer la clause générale de compétence des départements et des régions ? Elle a été instaurée en 1884 pour la commune, en 1871 pour les conseils généraux et en 1982 pour les Régions. Elle est générale en Europe.

A quoi sert-elle ? Elle permet à une collectivité de répondre de manière originale à un grand nombre de questions de nos concitoyens, en dehors du champ de leurs compétences strictes.

La clause générale de compétence permet de répondre aux difficultés que pose l'hétérogénéité des territoires et des moyens des collectivités. Les financements croisés qui en sont

l'expression, sont gage de complémentarité et de coordination ; Et gage de péréquation

Concernant les équipements culturels, - dont les collectivités assurent aujourd'hui 90 % des financements publics- mais aussi le sport, les loisirs, le tourisme, l'environnement, les équipements des communes - domaines où l'Etat s'est presque totalement retiré - les financements croisés constituent le seul moyen d'assurer un aménagement équilibré du territoire. Vous le savez toutes et tous ici, ce n'est pas le cas de ceux qui s'expriment le plus souvent sur le sujet.

Si demain, une collectivité ne pouvait solliciter strictement que son échelon supérieur, comme certains l'avancent, soit le département, soit la Région, de formidables inégalités verraient le jour.

On le voit. Des compétences que nous exerçons, sans faire appel à d'autres collectivités : lycées, formation professionnelle, trains régionaux, pratiquement la recherche, certaines interventions économiques. Il en va de même pour les conseils généraux : l'action sociale, compétence essentielle, les infrastructures routières départementales, les collèges, autant de sujets que chaque collectivité traite et assume en pleine responsabilité. Ces champs de compétences dont il faut que la loi dise qui est responsable, leader, chef de file si l'on veut. Ce qu'elle s'est refusée à faire à ce jour. Et, enfin, les compétences libres d'aménagement du territoire qu relèvent et doivent relever de toutes les collectivités, même si, le plus souvent, communes et communautés sont et seront les maîtres d'ouvrages.

Cette clarification des compétences, plus simple que certains ne le veulent, doit se prolonger par une réforme de la fiscalité locale.

Nous en avons souvent parlé dans cet hémicycle. Les élus sont nombreux et ce, depuis des années, à dénoncer le caractère obsolète de celle qui est attribué aux collectivités, en déphasage avec ce que sont devenues leurs responsabilités.

Le 5 février dernier dans son allocution télévisée, le Président de la République a annoncé la suppression à partir de 2010 de la taxe professionnelle. L'annonce a provoqué un émoi légitime dans les rangs des collectivités. Non pas que la taxe professionnelle compte dans leur rang d'ardents défenseurs, mais parce que le Président de la République n'a pas dit si et comment elle serait remplacée. Et parce que l'expérience est là, que de chaque réforme les collectivités sont sorties perdantes.

J'ai posé la question de la réforme fiscale à l'ancien Premier Ministre, il m'a répondu, à juste titre, que cette réforme ne faisait pas partie de sa lettre de mission et qu'elle était trop complexe pour être bouclée en quelques mois.

Je n'insiste pas sur la méthode. Comment décider d'investissements lourds quand on ne sait pas de quoi demain seront faites les recettes qui devront les supporter ?

Comment parler aujourd'hui en même temps de relance, de nécessité de mobilisation des énergies, et, pour les collectivités, qui portent 75 % de l'investissement public, n'évoquer pour elles que fusion éventuelle,- dont l'intérêt n'apparaît pas sur le terrain - , et réforme des moyens, sans dire laquelle ?

Je me pose la question : serons-nous dans cette situation en mesure de signer le protocole LGV dans quelques mois ?

Il appartient donc au gouvernement de consolider la position des collectivités locales de manière à ce qu'elles y voient clair.

Aucune réforme de l'organisation territoriale ne peut être envisagée sans aborder de façon concomitante cette question essentielle qui est celle de leurs ressources. Moyens adaptés, péréquation enfin réalisée.

Là encore, les comparaisons européennes sont éclairantes. Si pour les Régions françaises, le produit de la fiscalité représente 33% de leurs recettes dont 23% seulement pour la fiscalité directe dont elles disposent, les impôts locaux représentent 71% des recettes des Länder allemands, 56% pour les régions polonaises... 52% pour les communautés autonomes espagnoles, 45% pour les régions italiennes. Les compétences y sont plus vastes, c'est exact, mais les budgets y sont 10 à 20 fois plus élevés.

Mesdames, messieurs, le problème du mode d'élection a été soulevé. Il faut se poser la question du pourquoi ? Certains sont allés jusqu'à suggérer - mais ce sont de mauvais esprits - que ce pourrait être pour donner avantage à ceux qui ne les ont pas gagnées en 2004. Peut-être. Mais un mode d'élection n'a jamais fait le résultat d'une élection.

Je pense plutôt que cette réflexion est directement liée à l'idée de fusion, plus ou moins déguisée, des régions et des départements, à laquelle j'ai déjà fait allusion et qui me paraît pourvoyeuse de beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

En quatre élections régionales, nous avons déjà connu trois modes de scrutins différents. On nous dit pour décrier l'actuel que les élus seraient trop éloignés des citoyens et peu connus. Les élus régionaux sont aussi connus que les conseillers généraux ou les maires. Tout dépend de la circonscription dans laquelle on interroge les

citoyens. Et si les parlementaires le sont dans leur circonscription, à part certains, dans la grande majorité, ils ne sont connus que dans leur département. L'argument est de mauvaise foi.

Le mode de scrutin régional actuel a été défini par la loi du 11 avril 2003. Il a été défendu par le Ministre de l'Intérieur de l'époque ... si je ne m'abuse.

De même genre que le scrutin municipal, qui n'est lui contesté par personne, il présente de nombreux avantages : les électeurs désignent en réalité le président de la Région, il assure aux assemblées des majorités stables, il permet de respecter la parité hommes/femmes et d'assurer la représentation des minorités.

Transformer ce scrutin pour assurer une double représentation nous ramènerait 30 ans en arrière, à une époque où la notion de région n'était pas affirmée et où l'on venait à Toulouse, non pas pour définir une politique régionale mais pour essayer de tirer de la Région certains avantages pour sa propre circonscription électorale. Cela mettrait un terme aux politiques régionales. Il y a dans l'esprit, comme une incompatibilité entre une vision des impératifs régionaux, dans la région européenne de 2010 ou 2014, et un scrutin territorial dont nous savons aussi qu'il lie - et c'est normal - celui qui est l'élu, aux intérêts, -légitimes d'ailleurs, -de ceux qui le désignent.

Voilà, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, quelques réflexions qui me paraissent de bon sens.

Enfin, s'il n'y a aucune concertation réelle avec les élus politiques pour porter cette réforme, il faut bien constater qu'il n'y en a pas d'avantage avec ceux du CESR. Ces assemblées consultatives régionales ont fait leur preuve. Depuis 35 ans, s'est instauré un dialogue constructif entre le Conseil régional et le CESR. C'est le seul échelon à l'exception du national où il peut avoir lieu. J'aurais plutôt tendance à regretter qu'il ne soit pas plus permanent, faute souvent, de part et d'autre, de temps et de moyens.

Voilà mes chers collègues, mesdames, messieurs, les points clé dont nous vous invitons à débattre.

Ce débat est fait pour contribuer. Il ne s'agit pas de dire la réforme. Il s'agit d'éclairer celles et ceux qui auront à le faire, d'apporter au débat une vision commune aux élus d'un Conseil Régional et d'un Conseil Economique et Social Régional.

Nous la transmettrons au Gouvernement, au Parlement et à la Commission.

Nous demanderons solennellement que nos réflexions soient intégrées à celles menées au plan national sur cette question majeure pour l'avenir de notre pays.

Avant de laisser la parole au président CHAUZY et à notre grand témoin, je voudrais insister sur l'importance de l'étape nouvelle que nous sommes en trains de vivre.

Vous redire avant de conclure mes craintes : je redoute en effet qu'au mépris d'avis assez unanimes - y compris d'élus de la majorité - , je relisais récemment la tribune signée par M. PELISSARD, député UMP et Président de l'association des Maires de France, Claudy LEBRETON et Alain ROUSSET, Présidents socialistes des départements et des régions, le gouvernement ne cherche avant tout à imposer une recentralisation qui ne dit pas son nom, à travers un jeu institutionnel, dont les Régions sortiraient perdantes - pour des raisons qui tiennent aussi pour certaines à la place qu'elles ont prise -. Dans la construction européenne, la France sortirait perdante aussi.

Nous devons rappeler les avancées majeures de la décentralisation en France. Le fait régional est une réalité quotidienne pour les Français. Les Régions sont reconnues sur leurs compétences majeures pour leur réactivité et leur efficacité.

Ce n'est pas une tare. Il faut arrêter de s'en prendre à tout ce qui marche, pour justifier des réformes qui sont loin d'être neutres.

Ce n'est pas un hasard si 71 % des français se disent aujourd'hui satisfaits de l'action de leurs Conseils Régionaux. Les régions françaises consacrent, plus de 40% de leurs budgets - soit 10 milliards d'euros - à l'investissement. Elles assurent un rôle essentiel de solidarité à l'échelle de leurs territoires. Elles concourent largement à l'effort d'investissement public français assuré à 73% par les collectivités territoriales. Les réduire serait non seulement une hérésie institutionnelle mais une anomalie européenne.

Au plan européen, l'échelon régional, au-delà des grandes métropoles, apparaît depuis longtemps, comme le seul à pouvoir être l'interlocuteur des politiques communautaires..... Toutes les grandes nations européennes ont misé sur des Régions fortes. C'est toute la logique du comité des régions dont on ne peut que se féliciter de l'écoute croissante. La France a beaucoup à gagner dans une réforme ambitieuse de son organisation territoriale. Mais une vraie réforme qui comble le fossé qui sépare les Régions françaises de leurs homologues européennes. Si on ne sait pas prendre le virage qu'ont pris bien des pays en Europe, si la France fait le choix inverse, alors notre pays continuera à porter le handicap de ses propres retards, de ses propres freins. Essayons de convaincre aujourd'hui que d'une décentralisation améliorée, dans un Etat réformé, dépend une part non négligeable de notre avenir commun. Je vous remercie.